

Conseil communal de la commune déléguée de La Guyonnière DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Franck SAVARY	<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Caroline ROUILLIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – Dénomination de voie dans la zone d'activités de la Croix Boiziau – La Guyonnière

Suite à l'extension de la zone d'activités de la Croix Boiziau à La Guyonnière, il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie nouvellement créée afin d'adresser les futures entreprises.

La nouvelle voie étant dans la continuité de la Rue de l'Industrie, cette dernière sera prolongée.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la dénomination de cette voie, Rue de l'Industrie.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

1 – Avenant à la convention SyDEV n°2023.ECL.1067 – Rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Montaigu-Vendée

Dans le cadre des interventions d'entretien programmées des équipements d'éclairage public de Montaigu-Vendée, le Conseil municipal a validé par délibération n°DEL20232323_27 en date du 12 décembre 2023 une convention de travaux de rénovation de lanternes usagées, sur divers sites de Montaigu-Vendée, en utilisant le stock communal des lanternes à leds déposées, lors d'opération diverses.

Il s'agit des 3 sites suivants :

- Rond-point de la Garenne à Saint Georges de Montaigu,
- Giratoire - Rue de l'Industrie à la Guyonnière
- Rue des Agapes à la Guyonnière

Le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 1 163,00 €, soit 50% du montant total des travaux.

Aux termes d'un avenant à la convention n°2023.ECL.1067, le SyDEV fait état d'une plus-value portant sur la fourniture et pose de 18 crossettes d'adaptation acier galvanisé peintes afin de pouvoir fixer les Voltanna en top sur les mâts (la Voltanna existante ne se fixait qu'en latérale).

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 731,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (Convention n°2023.ECL.1067)	Montant définitif après étude d'exécution (de la convention n°2023.ECL.1067)	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Eclairage Public			
Rénovation	1 163.00	1 200.00	731.00
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :			731.00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Programme de voirie 2024, début des travaux.

Chemin des Morts : le propriétaire vend un lot, donc on décale la reprise des chemins des morts.

Aménagement des trottoirs dans la rue du lac, on les élargit à 1 m 40, on réduit la voie à 3 mètres, places de stationnement de 2 mètres ; les vélos passeront par la rue des Gîte des Jardins. Proposition de Sophie ARZUL de faire passer les vélos rue du Lac pour un accès plus direct au centre Bourg. « Il faut prioriser les vélos et faire un chaucidou ». Monsieur le Maire dit que ce n'est pas suffisamment large pour que les vélos circulent et qu'il faut prioriser la sécurité (prendre la rue du gîte des Jardins et la rue de la scierie). Monsieur le Maire n'est pas complètement contre, on va l'étudier.

Début des travaux en semaine 45 (début novembre).

- Planning construction des vestiaires du foot.

Appel d'offre début novembre ; début des travaux en février-mars, fin des travaux août 2025. Créer 2 grands vestiaires pour les filles (25 m2 vestiaire et douches), passage couvert entre les 2 blocs.

- Point repas des ainés 2025.

Réunion de partage avec Joseph Sachot pour convenir avec eux des animations du repas des aînés le 29 mars.

- Fête de Noel le 7 décembre.

Première réunion avec comité des fêtes + 7 associations guyonnes. La Mairie prend en charge les animations pour les enfants et musique (banda ? échassières, calèche). Les associations prévoient la restauration et elles partagent entre elles les bénéfices. Le local Bar ouvert permettra d'accueillir les animations de la bibliothèque et des 2G.

- Point nouveaux services magasin PROXI.

Yvette va proposer des retraits colis en façade, laverie automatique et du service de boissons à l'extérieur aux beaux jours.

- Point sur avancée du dossier local associatif/salle de réunion

Réunion avec un guyon, porteur de projet, pour évoquer le principe d'un local associatif. Appel à 40 personnes bénévoles qui pourraient s'investir dans ce projet (statuts juridiques, création d'un bureau, règlement intérieur...). Les associations pourront prendre possession du local pour faire des réunions ou autre (soirées...). Des réunions publiques auront lieu ensuite.

- Point sur utilisation des salles de sports.

On a des demandes importantes de manifestations dans les salles de sport ; la préfecture autorise seulement 3 manifestations dans ces salles (vide-greniers, kermesse, chante-mai). On va devoir sélectionner les manifestations et réorienter ces fêtes ailleurs, ça impacte le déroulement des séances de sport, matchs. Il faut communiquer aux associations ces nouvelles règles pour qu'elles comprennent nos refus.